

Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil
contractuel du ministère des Armées

EXPERT DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION F/H

Arcueil, 94, Val-de-Marne, Île-de-France

Type de contrat	Niveau d'études
CDD 3 ans	Bac + 3 (LICENCE - LICENCE PROFESSIONNELLE) ou équivalent
Prise de fonction souhaitée	Date limite de candidature
11/03/2024	-
Domaine professionnel	Niveau d'expérience
-	Confirmé (5 à 10 ans)
Rémunération	Avantages liés au poste
2 250€ à 2 450€ mensuel net 33 300€ à 36 900€ annuel brut (selon expérience)	Dispositif de crèche Restauration collective RTT
Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
-	Oui

Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public.

Le service des ressources humaines civiles du Ministère des armées est un service à compétence nationale qui assure la fonction de « DRH » du personnel civil. Il décline et met en œuvre la politique de ressources humaines des 63 000 personnels civils du ministère des Armées et assure annuellement le recrutement de 4000 personnes dans une très grande variété de métiers. Il comprend une sous-direction de l'animation de la politique des ressources humaines civiles, qui assiste notamment le chef du service des ressources humaines civiles (SRHC) dans ses fonctions de responsable du pilotage de la politique de rémunération des fonctionnaires et des contractuels. Le poste proposé relève du bureau des emplois et des compétences (BEC) au sein de cette sous-direction, qui constitue une équipe de 12 personnes.

Descriptif des missions

L'activité du service des ressources humaines civiles s'inscrit aujourd'hui dans un contexte à forts enjeux de besoins accrus en recrutement et de hausse des moyens du ministère des Armées.

Le poste offert est un poste de cadre directement rattaché au chef de bureau en tant qu'expert(e) de la politique de rémunération. A ce titre, vous êtes appelé à :

- Être force de proposition dans la définition de la politique de rémunération en faveur des personnels civils, en identifiant les leviers d'attractivité et de fidélisation, en réalisant des études sur les évolutions au sein du ministère et en interministériel et en veillant à la cohérence d'ensemble des actions menées ;
- Coordonner et élaborer les documents préparatoires au projet de loi de finances relatifs à la rémunération des personnels civils (études d'impact, calcul des coûts etc) ;
- Contrôler la mise en œuvre et la mise en paiement des mesures retenues et assurer la rédaction des notes de gestion afférentes.

Autonome, disposant d'une véritable connaissance des ressources humaines et de la fonction financière associée, vous êtes un manager avéré qui bénéficie du soutien de l'ensemble des équipes du bureau et des centres ministériels de gestion (réseau territorial du service) et entretenez un réseau d'interlocuteurs RH ministériels (employeurs, organisations syndicales, autres services de la DRH-MD, DGAFP, etc.)

Profil recherché

Savoirs

- Solides connaissances en matière RH et des problématiques de rémunération et de recrutement (attractivité, fidélisation, compétences) ;
- Gestion budgétaire, de préférence en finances publiques et en gestion de la masse salariale ;
- Connaissance du droit, de préférence droit administratif et de la fonction publique ;
- Notions de légistique ;
- Analyse de la donnée.

Savoir-faire :

- Capacité d'analyse, de synthèse et d'argumentation ;
- Très bonnes qualités rédactionnelles ;
- Travail en réseau ;
- Capacités d'organisation et d'anticipation ;
- Capacité à appréhender les problématiques liées aux systèmes d'information ;
- Réactivité et capacité à travailler dans des délais contraints.

Savoir-être :

- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe ;
- Esprit d'initiative ;
- Goût pour l'innovation.

Process de recrutement

- Si votre candidature est présélectionnée, vous serez contacté(e) par téléphone pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si vous êtes sélectionné(e) après cette première étape, vous serez reçu(e) en entretien par l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Vous serez à l'issue de cet entretien informé(e) par l'employeur des suites données à votre candidature.